

Certificat d'examen de type
n° 02.00.661.001.1 du 11 avril 2002

Instrument de pesage à fonctionnement automatique :
totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15
(classes 0,2 , 0,5 , 1 et 2)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus.

DEMANDEUR :

Société RBL, Z.A. Les Landes, B.P.159, 49481 SAINT SYLVAIN D'ANJOU CEDEX (FRANCE).

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage totalisateur discontinu, ci-après dénommé "totalisateur discontinu", RBL type RBL BC5/15, est un instrument de pesage à fonctionnement automatique destiné à mesurer la masse d'un produit en la fractionnant en charges isolées, en déterminant successivement la masse de chaque charge isolée, en additionnant les résultats obtenus et en délivrant les charges en vrac.

Il est constitué par :

- un dispositif d'alimentation et de remplissage constitué par une trémie fermée par deux casques commandés par des vérins pneumatiques;
- un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie fermée par deux casques commandés par des vérins pneumatiques et reposant sur quatre cellules de pesée;
- une trémie de réception et d'évacuation du produit;
- un dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus **TÉLÉMÉCANIQUE** modèle ISP Plus version SP7SP40 ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 98.00.697.003.1 du 11 mai 1998 ⁽¹⁾.

Les principales caractéristiques métrologiques du totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15 sont les suivantes :

Nombre maximal de cycles de pesage par heure :	120
Portée maximale :	$1 \text{ t} \leq \text{Max} \leq 15 \text{ t}$
Portée minimale :	$\text{Min} = 30 \% \text{ Max}$
Échelon de totalisation :	$d_t \geq 2 \text{ kg}$ et $0,07 \% \text{ Max} \leq d_t \leq 0,2 \% \text{ Max}$
Charge totalisée minimale :	$\Sigma_{\text{min}} \geq 1000 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,2) $\Sigma_{\text{min}} \geq 400 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 0,5) $\Sigma_{\text{min}} \geq 200 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 1) $\Sigma_{\text{min}} \geq 100 d_t$ et $\Sigma_{\text{min}} \geq \text{Min}$ (classe 2)
Étendue de température :	- 10 °C / + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION :

La trémie de pesage du totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15 est équipée d'un plateau amovible destiné à recevoir les poids et masses nécessaires aux opérations de contrôle. Ce plateau est suspendu par l'intermédiaire de câbles aux quatre crochets situés aux angles de la trémie de pesage.

SCELLEMENTS :

Le totalisateur discontinu RBL modèle RBL BC5/15 est muni des mêmes dispositifs de scellement que ceux équipant le dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus TÉLÉMÉCANIQUE modèle ISP Plus version SP7SP40 ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 98.00.697.003.1 du 11 mai 1998.

Lorsque l'installation comporte un système permettant de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières, ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant de s'assurer que du produit ne peut pas être dévié lorsque l'instrument est utilisé en dehors d'une opération de contrôle.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Le totalisateur discontinu RBL modèle RBL BC5/15 doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge;
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Préalablement à la mise en service d'un totalisateur discontinu RBL modèle RBL BC5/15, son installation doit avoir fait l'objet d'un certificat de vérification de l'installation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le totalisateur discontinu RBL modèle RBL BC5/15 objet du présent certificat est muni d'une plaque d'identification rivetée sur la trémie de pesage et sur laquelle sont portées les indications suivantes :

TOTALISATEUR DISCONTINU RBL
MODÈLE : RBL BC5/15 N° : _____ ANNÉE : _____
Produit : _____, _____ V, _____ Hz, _____ bar
Nombre maximal de cycles de pesage par heure : _____
Certificat n° 02.00.661.001.1 du _____
(...)
 $d_t =$ _____ kg Max _____ kg Min _____ kg Σ_{min} _____ kg

L'indication de la classe de précision est inscrite sur cette plaque d'identification sous la forme (0,2), (0,5), (1) ou (2).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive du totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15 objet du présent certificat est effectuée en deux phases : la première dans les ateliers du demandeur, la seconde sur le lieu d'installation. Cette vérification tient également lieu de première vérification périodique.

Les caractéristiques métrologiques du totalisateur discontinu étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés doit être apportée lors de la première phase de la vérification primitive. De plus, le demandeur tient les certificats d'essai des cellules de pesée à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

Les notices descriptives, les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.19-168, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région PAYS DE LA LOIRE et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

- Exemple d'installation d'un totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15;
- Schéma du dispositif de mesure et d'asservissement;
- Plans de scellement.

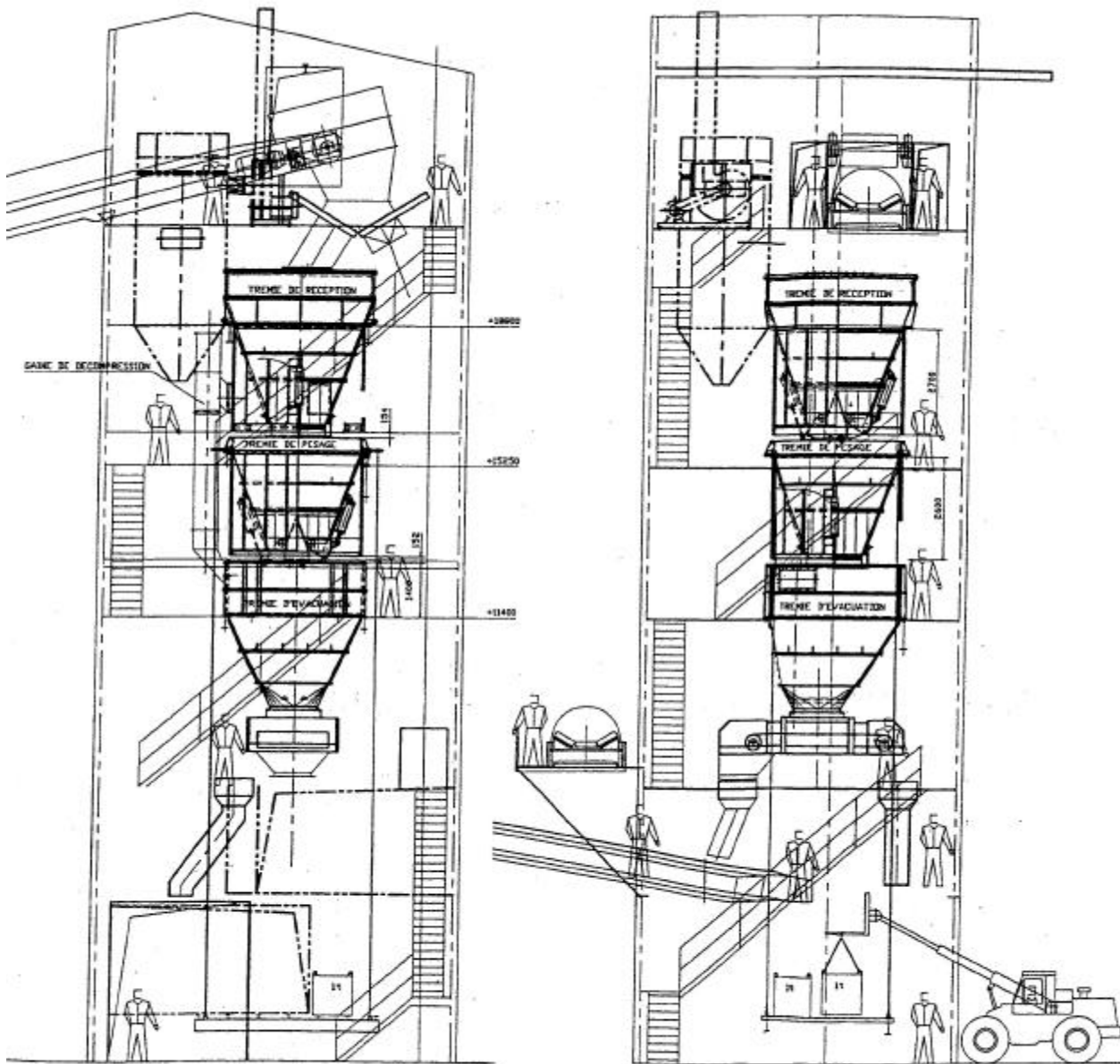
Pour le ministre délégué et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur général des mines

E. TROMBONE

⁽¹⁾ Revue de Métrologie, novembre/décembre 1998, page 601

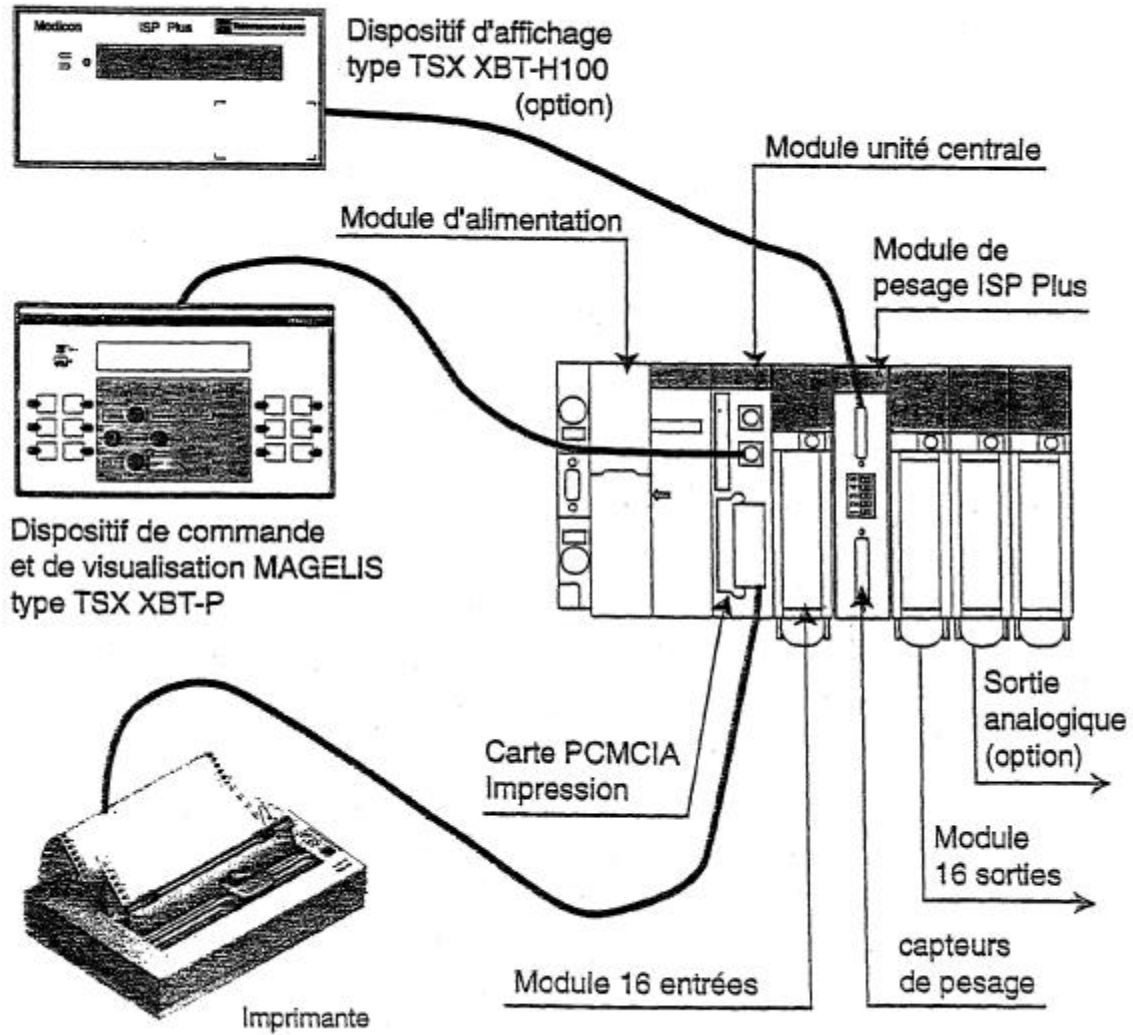
**Instrument de pesage à fonctionnement automatique :
totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15**

Exemple d'installation



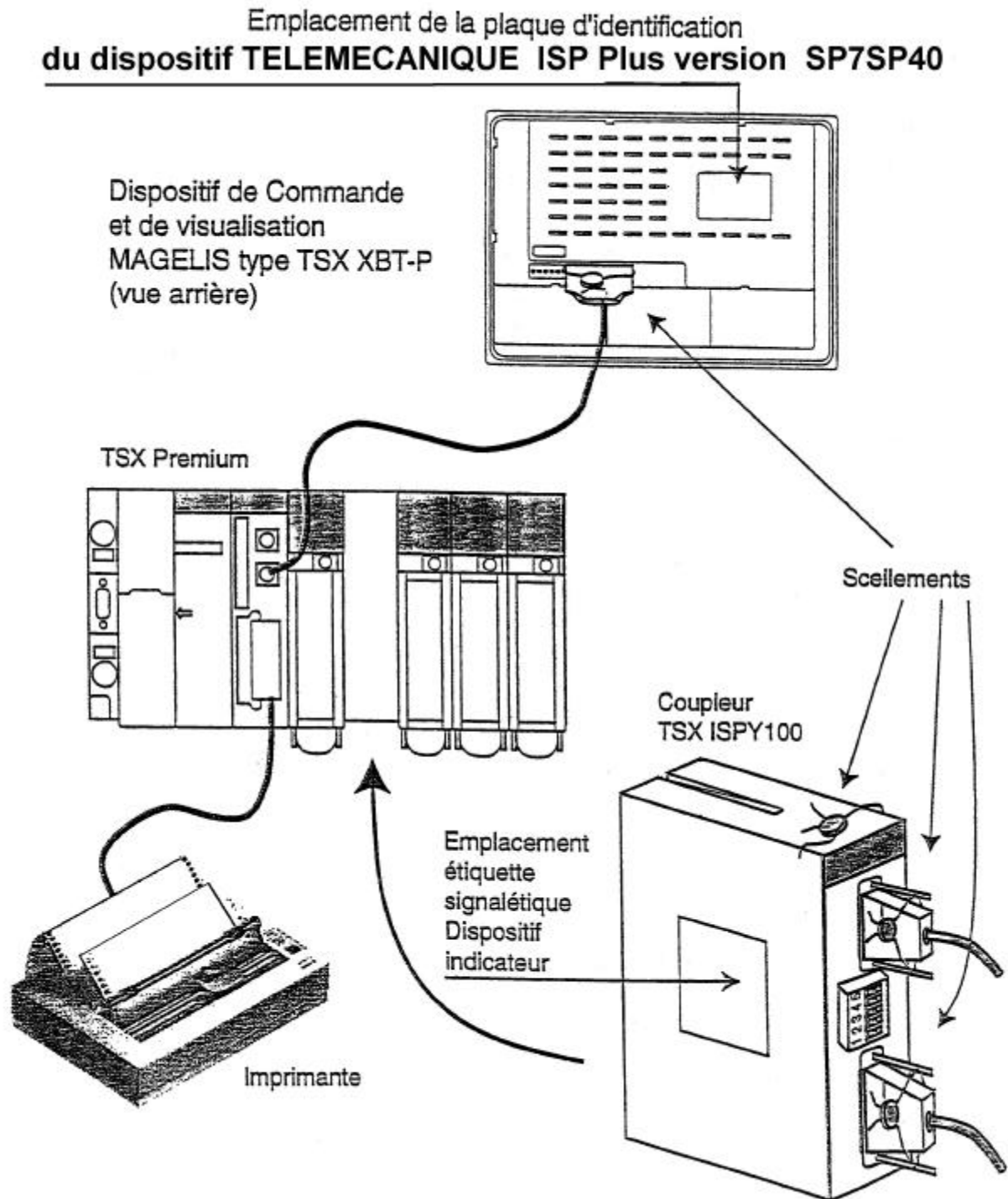
Instrument de pesage à fonctionnement automatique : totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15

Schéma du dispositif de mesure et d'asservissement



**Instrument de pesage à fonctionnement automatique :
totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15**

Plan de scellement du dispositif de mesure et d'asservissement



**Instrument de pesage à fonctionnement automatique :
totalisateur discontinu RBL type RBL BC5/15**

Plan de scellement du boîtier de raccordement des cellules de pesée

